



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	02/06/2009 à 20h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2009-003
Etat du document	Validé

Présents	Nicolas Rébérot Bruno Lencel Stéphanie Rébaudo Silvie Szczuka Patricia Lucot Eric Debosque	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier André Destrez Marc Guérin Antoine Ferté Francis Hutin
Excusés	Benjamin Dubois, Sylvie Prédot, André Destrez	
Secrétaire de séance	Stéphanie Rébaudo	
Début de la séance	20h00	
Fin de la séance	23h20	

Ordre du jour

Benjamin Dubois absent donne procuration à Bruno Lencel.
Sylvie Prédot absente donne procuration à Nicolas Rébérot.

Lecture et approbation du CM du 19 mars 2009 (signature du registre des délibérations).

1 –Budget- affectation du résultat section fonctionnement

2-Personnel

21-Règlement de travail

22-Régime indemnitaire, temps de travail

23-Divers-conseiller délégué

3-Demandes de subventions FRAPP

4- Aménagement territoire

41-Point sur les baux-reprise

42-Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)

43- Aménagement secteur de la trésorerie

431- Présentation étude, CoPil

432- Acquisition terrain, mission SEDA

44- PLU débat, mise en place de commission

5- Assainissement

51- Taxes

- Remboursement des travaux réalisés par la commune en domaine public

- PRE

52 - Point travaux

- réseaux / STEP : problèmes à la station : réparation lors de la plantation des roseaux début juin.
- Extension rue de Villers.
- Travaux en domaine privé (nombre ce branchés, contrôles)
- inauguration

53- Point finances

- subventions

6 - Questions diverses

61 – Archives communales

62 – Ecoles : ouverture de poste, projet classe numérique

63 – Divers

1 – BUDGET- AFFECTATION DU RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT- DELIBERATION

Le compte administratif adopté au dernier conseil ne comprenait pas la reprise des centimes du budget antérieur.

Il convient de les intégrer.

Le compte administratif se présente de la manière suivante

En fonctionnement : 241 160.68 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement présente un déficit de 131 954.90 €

La nouvelle affectation de résultat se présente comme suite :

AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation en réserve R 1068 en Investissement : 131 954.90 €

Report en Fonctionnement R 002 : 109 205.78 €

2 – PERSONNEL

21 - Règlement de travail - Délibération

Afin de régler les modalités pratiques pour la gestion quotidienne des agents, il est proposé la mise en place d'un règlement de travail. Ce dernier est proposé au CTP du Centre de Gestion de l'Aisne.

22 - Régime indemnitaire, temps de travail-Délibération.

Afin de permettre une rémunération au mérite, il est proposé de mettre en place un régime indemnitaire. Monsieur le maire pourra prendre par arrêté, la disposition ponctuelle d'indemnité pour technicité.

Il est approuvé que le temps de travail pour le poste d'adjoint administratif 2^e classe passe de 30 heures à 35 heures par semaine.

23 - Conseiller délégué

Dominique van Zuilen est nommée conseiller délégué au secrétariat et à l'état civil.

3- DEMANDES DE SUBVENTIONS FRAPP - DELIBERATIONS

Le FRAPP agit comme le CDDL sur des périodes triennales. Nos dossiers sont partis mais il n'y a pas encore de réponse à ce jour.

Nous avons envoyé 3 dossiers qui peuvent entrer dans les critères d'éligibilité :

- aménagement du secteur de la Trésorerie
- aménagement du village (réhabilitation lavoirs, balisage de randonnées, parcours santé)
- réhabilitation du bâtiment communal en 2 logements sociaux.

4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

41 - Point sur les baux- reprise-délibération

La commune possède des terres exploitées.

Cependant, aucun bail écrit n'a été réalisé à ce jour.

Il est donc prévu de réaliser des baux écrits à la place des baux verbaux actuels.

42 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNP)- Délibération

Le but est d'augmenter la base foncière pour favoriser la vente ou la construction et éviter ainsi la rétention foncière. Cette taxe concerne les terrains classés en UC, UB, UA, 1AU du PLU actuel. Il s'agit d'augmenter l'assiette de calcul dans le taux. Il est retenu à l'unanimité l'augmentation maximum de 3€/m². Cette taxe ne s'applique qu'à partir du 1001^{ème} m².

43 - Aménagement secteur de la Trésorerie- Délibération

431- Présentation étude, CoPil

Le cabinet G2C et la SEDA aident la commune dans ce projet. La première phase d'étude qui est déjà lancée durera environ 1 an. Le projet englobe l'aménagement de 5 à 7 hectares de terres cultivées, de marais, de jardins, de pâtures et le but est d'y construire une cinquantaine d'habitations éventuellement à caractère écologique et un équipement public HQE (école, garderie, cantine) en respectant les zones humides et des zones à circulation piétonne, des espaces verts...

Les maisons seront de type individuel. L'existence d'une noue au centre qui facilitera la gestion de l'eau a un côté attrayant.

L'estimatif du cabinet G2C, parti d'une fourchette haute se divise de la manière suivante :

Total voirie= 1 452 521€

Total assainissement= 727 000€

Total eau potable= 248 750

Total espace vert central= 184 878

Total haie tampon au nord= 9000€

Avec la maîtrise d'œuvre (à 20%), cela reviendrait à un total de : 3 146 579€

Nous attendons l'estimatif des terrains cessibles qui devrait être imminent.

Dans ce comité de pilotage des personnes extérieures au CM peuvent y prendre place.

432 – Acquisition de terrain, mission SEDA- Délibération

Le but de la SEDA est de permettre à la commune de maîtriser le foncier. Il faut prendre les opportunités lorsqu'elles se présentent.

Une maison est à vendre rue du Marais St Georges (Propriétaire décédé), et la commune a pour cela sollicité l'avis de France domaine.

44 - PLU débat, mise en place de commission

Le PLU date du 30 juin 2005. Réviser un PLU est une entreprise qui prend une année de démarche. Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la Trésorerie, nous serons amenés à le transformer, changer le 2AU en 1AU par exemple. De plus il y a eu une erreur (zone UA au Montois qui ne devrait pas être).

Il faudra faire le point de l'existant et une commission composée de Bruno Lencel, Patricia Lucot, Francis Hutin et Dominique van Zuilen se fera assister par un bureau d'étude pour les démarches à suivre (le cabinet G2C a été énoncé au vu de la bonne impression qu'il nous donne jusqu'à présent). Ceci a été adopté à l'unanimité.

5 – ASSAINISSEMENT

51- Taxes- Délibérations

Suite à la demande d'un administré, il s'avère que la délibération afférente à la taxe de raccordement présente un vice.

Il faut noter que ce qui s'appelait « taxe de raccordement » correspond au remboursement des frais engagés par la collectivité pour raccorder une propriété privée au réseau collectif.

Ce montant se présente de la manière suivante :

La nouvelle délibération adoptera le principe d'abattement, c'est-à-dire que le coût de remboursement de base étant de 1200€ pour une boîte de branchement, le particulier raccordé au

réseau avant la fin octobre 2009 bénéficiera de 50% d'abattement et celui qui se raccordera avant la fin avril 2010 bénéficiera de 25% d'abattement et plus tard, il n'y a plus d'abattement.

Pour une boîte supplémentaire, on paie le coût réel de la boîte (ce qui avait été communiqué).

Pour un logement avec 4 boîtes, le propriétaire en paie une à 600 € s'il se raccorde avant la fin octobre 2009 et paie les 3 autres à 1200 €.

La délibération concernant la PRE est toujours en vigueur

52 - Point travaux

Les travaux d'assainissement rue de Villers ont commencé la semaine dernière et devraient être terminés au début juillet, mais vu l'avancée déjà faite, il est très probable que ce soit terminé mi juin. Au niveau des branchements, la mairie, la maternelle, le logement de fonction sont branchés.

L'entreprise TPL doit intervenir pour la pose du poste n° 4 rue de Mainville.

Il y a une vingtaine de particuliers de branchés, G2C pourra commencer les contrôles à partir de la mi-juin.

A la STEP, il y a des problèmes avec les pompes qui déclenchent des appels sur les portables, et le moteur de la pompe n°2 est Hors Service, il sera changé fin juin lors de la plantation des roseaux.

La date du 21 juin 2009 à 11 heures est retenue pour la visite du conseil municipal. Pour l'ensemble des Ressonnois, ce sera le 13 septembre à 11 heures.

53 - Finances

Somme déjà réglée : 4 300 000€

En attente : environ 100 000€

L'extension rue de Villers (coût 45 000€) reste encore à payer. La subvention AESN est faible : 5518€ mais le fait que nous l'ayons obtenue favorise celle du CG02 qui devrait être de 20%.

Le poste 4 rue de Mainville reste à payer.

Cette année nous récupérons la TVA de 2007 mais aussi celle de 2008 qui ne devrait pas tarder, ceci grâce à la convention signée avec l'état dans le cadre du plan de relance et l'engagement de la commune à investir sur cette année.

D'ici à la fin de juin, il va falloir mettre en place le prêt définitif.

La subvention de l'Agence de l'Eau pour les particuliers raccordés n'est pas encore arrivée (40% du total du prix de référence).

6 QUESTIONS DIVERSES

61 - Archives communales- délibération

Après la visite d'un inspecteur des archives départementales qui a trouvé nos locaux en bon état, la délibération est prise pour garder les archives plus que centenaires dans les locaux de la mairie.

62 - Ecoles : ouverture de poste-délibération + projet classe numérique

Suite à une fermeture de classe il y a 2 ans, et vu la mobilisation importante des acteurs pour demander une ouverture de classe étant donné que le nombre d'effectifs augmente, l'ouverture d'un poste d'enseignant pour la rentrée 2009 a été voté à l'unanimité.

Il y a un projet de classe numérique pour la rentrée prochaine. Un dossier pour obtenir une subvention a été monté avec l'aide du Président du regroupement scolaire. C'est un dossier lourd et compliqué et il n'y a que 200 projets qui seront accordés.

63 - Divers

Les élections Européennes, il est demandé la disponibilité de chacun pour la tenue du bureau de vote du 7 juin, pour les élections Européennes.

Nicolas REBEROT présente les plans faits par les architectes Bellière et Manière des travaux du logement communal. Le dossier des consultations des entreprises sera à finaliser par le maître d'œuvre suite aux remarques à apporter.

Le dossier de consultation des entreprises devrait se faire d'ici à 10 jours. Pour l'eau, l'électricité, le chauffage électrique, on adopte la procédure simplifiée qui fonctionne ainsi :

3 semaines de démarches,
1 semaine à 10 jours pour l'étude des retours,
1 semaine de négociation avec les retenus.

Les travaux devraient débuter en septembre et se terminer vers juillet 2010. On devrait pouvoir louer les 2 logements pour septembre 2010.

La fête des voisins s'organise.

Le 20 juin elle se tiendra rue du Routy et rue de Mainville (avec avenue de la gare, Pontarcher, route de Coeuvres, route nationale).

Le 27 juin elle aura lieu place de la Fontaine et rue du Cleux.

Il a été fait une étude énergétique de la salle multifonction. Le chauffage au fuel est trop onéreux, il est proposé de réaliser les travaux d'installation de chauffage électrique, approuvé à l'unanimité, sans faire de travaux d'isolation. On devrait faire une économie de 400€ par an.

Le topoguide « Le Soissonnais, forêt de Retz » a été inauguré à la ferme de la montagne vendredi 29 mai avec la présence de nombreuses personnalités représentant le tourisme dans la région. Il est édité par les éditions « Chamina » et contient 18 balades autour de Ressons.

Il y a de plus en plus de cas de chiens errants dans la commune, c'est pourquoi un arrêté a été pris et un protocole de capture mis en place.

Un arrêté a aussi été mis en vigueur pour interdire la consommation d'alcool dans le village à moins de 200m des bâtiments publics en général, sauf permission d'ouverture de buvette dans des cas exceptionnels.

La CCID s'est réunie le 4 mai et en ce qui concerne les biens vacants, une procédure a été lancée pour retrouver leurs propriétaires éventuels (il s'agit de 5 cas).

En ce qui concerne la liste 41, 2 propriétaires ont été relancés pour n'avoir pas déposé de permis de construire alors qu'ils ont réalisé des travaux améliorant leur habitation.

Fleurissement

La commission animée par Patricia LUCOT a réalisé un travail conséquent dans ce domaine. La visite du jury d'arrondissement est prévue le 26 juin.

Dégâts bois des Châssis

Suite à la tempête, des arbres se sont abattus sur les grilles et le monument. Alors que le monument n'a rien subi, les grilles sont abîmées à plusieurs endroits. Un devis de réparation est en cours.

RDV DIR

Mr HERPIN de la Direction Interdépartementale des Routes nous a annoncé que les accotements de la RN31 seront stabilisés en octobre 2009.

Par ailleurs, une étude est en cours pour étendre le réseau d'éclairage public sur le tronçon habité.

RDV adjudant Pourtau

Il a été fait le point sur l'année 2008 de la délinquance et des différents faits.

Le message suivant doit être diffusé : ne pas hésiter à signaler toute présence suspecte à la gendarmerie.

Sécurité routière

La mise en place de la zone 30 au niveau du stade se fera très prochainement.

L'amélioration du carrefour rue de la motte/rue de Villers devrait être réalisé à partir de début juillet

Fin de la séance à 23h20.